



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 août 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 juillet 2016, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Espagne et le Royaume-Uni, en leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note résumant la réunion qui s'est tenue le 29 avril 2016 sur la situation des femmes, de la paix et de la sécurité en Iraq (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Espagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Román **Oyarzun**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Matthew **Rycroft**



**Annexe à la lettre datée du 29 juillet 2016 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts chargé de la question
des femmes et de la paix et de la sécurité**

Synthèse de la réunion sur l'Iraq

29 avril 2016

Le 29 avril dernier, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a entendu un exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Ján Kubiš, et la Représentante spéciale adjointe, Lise Grande, depuis le quartier général de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à Bagdad, et par la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Kathryn Gilmore, depuis Genève.

Le Représentant spécial a expliqué que la situation des femmes en Iraq s'était sensiblement détériorée et insisté sur les quatre aspects suivants : a) peu de femmes siégeaient dans les organes clefs, tels que ceux chargés de la réconciliation nationale, et elles avaient peu d'influence dans ceux où elles étaient relativement mieux représentées, comme le Parlement; b) les femmes issues de minorités, en particulier les femmes déplacées et réfugiées et celles vivant dans les zones contrôlées par l'État islamique d'Iraq et du levant (EIIL), avaient spécialement besoin d'être protégées; c) le processus de réforme lancé par le Gouvernement il y a un an et demi avait donné des premiers résultats encourageants, tels que la diffusion de messages généraux appelant à l'intégration et l'adoption du plan d'action national en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil, mais le Ministère de la condition féminine avait été supprimé et il était peu probable que davantage de femmes rejoignent le nouveau cabinet; d) l'équipe spéciale intégrée pour l'égalité de sexes des Nations Unies, placée sous l'autorité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le conseiller pour la problématique hommes-femmes de la MANUI, était déterminée et motivée mais ne pouvait pas accomplir grand-chose dans un contexte aussi difficile.

La Représentante spéciale adjointe a ajouté que c'est aux femmes qu'incombe la responsabilité de recréer un foyer à leur retour dans les zones libérées de l'EIIL. Pourtant, elles ne sont pas officiellement représentées sur la scène politique, sont exclues des négociations et ne perçoivent pas les prestations versées par le Gouvernement aux rapatriés. Le rapatriement est pris en charge par quatre cellules de commandement présidées par le Gouvernement et composées de membres des forces de sécurité, de chefs tribaux, d'imams et de notables locaux mais d'aucune femme. Les dispositifs mis en place pour fournir des services de première ligne aux femmes et aux filles fuyant les zones de conflit, tel que les unités mobiles du Fonds des Nations Unies pour la population, sont débordés et constituent l'élément de l'aide humanitaire le moins bien financé. Au cours des six prochains mois, on attend entre 2,2 et 2,5 millions de personnes déplacées supplémentaires qui souvent sont soupçonnées par le Gouvernement et les communautés d'avoir soutenu l'EIIL. À

l'issue des vérifications, de nombreux hommes et garçons seront refoulés, ce qui aura pour conséquence de séparer les familles et d'exposer les femmes à des risques de viol.

La Haut-Commissaire adjointe a présenté un exposé sur sa récente visite en Iraq et expliqué que les femmes et les filles issues des minorités étaient victimes de la violence et de l'esclavage sexuels, ainsi que de l'augmentation de la violence domestique, des mariages précoces, des mutilations génitales féminines et des prétendus crimes d'honneur. Un grand nombre d'Iraqiens et d'Iraqiennes sont détenus illégalement, souvent sans aucun motif ou pour des raisons politiques, et sont souvent victimes de torture et de mauvais traitements, notamment de sévices sexuels.

Un représentant d'ONU-Femmes, organisme qui assure le secrétariat du Groupe, a fourni une liste de recommandations relatives à la poursuite de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes, la paix et la sécurité en Iraq, par l'intermédiaire de la MANUI, du Gouvernement iraquien et du Conseil de sécurité.

Le représentant du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a pris note du recours aux violences sexuelles comme stratégie pour accroître les revenus et la base de recrutement par le paiement de rançons et la traite des êtres humains; des violences sexuelles commises par des milices progouvernementales; de la nécessité que le Gouvernement iraquien s'engage au plus haut niveau sur cette question, et que la Mission soit dotée d'effectifs suffisants.

Répondant aux questions des États Membres, les participants à Bagdad et New York ont insisté sur les éléments suivants :

- Le rapport actuel de la MANUI contient peu d'informations sur les femmes, la paix et la sécurité, et il est difficile d'obtenir des données spécifiques et des statistiques ventilées par sexe, mais la Mission s'emploiera à y remédier dans son prochain rapport;
- Le Ministère de la condition féminine ayant été supprimé, ses fonctions ont été réparties entre les Ministères des affaires étrangères et de la justice, ce qui ne saurait convenir;
- Le langage du mandat de la Mission devrait être plus explicite et spécifique quant à la participation politique des femmes et faire pression sur le Gouvernement iraquien afin qu'il prenne des mesures garantissant la participation des femmes et l'adoption de plusieurs projets de loi essentiels qui sont en suspens, tel que celui sur la protection de la famille;
- Le Gouvernement iraquien devrait faciliter l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale, présentée par le Haut Conseil des questions relatives aux femmes du Kurdistan, qui vise à protéger les femmes et les filles issues de minorités religieuses et ethniques;
- Bien que les femmes soient bien représentées au Parlement, elles n'ont que peu d'influence sur les questions mises aux voix, celles-ci étant débattues par des comités parlementaires et soumises à la décision des formations politiques dans lesquelles elles sont faiblement représentées;

- Le Gouvernement a financé des débats sur le plan d'action national mais pas sur sa mise en œuvre et il relève de la responsabilité collective de la communauté internationale d'apporter le financement nécessaire. Les États Membres devraient soumettre les prêts qu'ils accordent par l'intermédiaire de la Banque mondiale à la condition qu'une partie des fonds soit affectée au plan;
- Le programme de stabilisation phare du Programme des Nations Unies pour le développement (programmes travail contre rémunération) comporte un volet consacré à l'autonomisation des femmes mais peu d'entre elles y participent en raison des réticences locales;
- Si 10 % des Iraquiennes sont veuves et doivent subvenir aux besoins de leur famille, elles représentent moins de 15 % de la population active. Elles ont ainsi recours à des mécanismes de survie néfastes, tels que l'exploitation sexuelle ou le mariage d'enfants. Sans papiers d'identité, les femmes n'ont pas accès aux services et ne peuvent bénéficier des vastes programmes d'émancipation économique et des programmes travail contre rémunération. Pour que les femmes accèdent à l'indépendance financière, il faudra trouver des manières novatrices de les faire participer à l'économie, comme l'auto-entreprenariat;
- Le projet de loi sur la protection de la famille contient des éléments visant à réglementer les foyers d'accueil mais après examen par le Parlement en 2015, il a été renvoyé pour modification au motif qu'il allait à l'encontre de la charia. Il n'y a eu aucun progrès depuis. Les communautés ont souvent des préjugés sur les foyers et les unités de protection de la famille ferment à cause de la crise budgétaire;
- En Iraq, le mouvement des femmes est actif et il y a un vrai potentiel pour la formation d'une coalition qui passerait outre les clivages concernant les droits des femmes.

En conclusion, le Représentant spécial s'est engagé à rappeler au Premier Ministre iraquien qu'il est important : de nommer davantage de femmes à son cabinet et à d'autres organes publics, notamment ceux chargés de la réconciliation nationale; d'améliorer la qualité des informations et des données disponibles sur les femmes, la paix et la sécurité dans le prochain rapport que la MANUI présentera au Conseil de sécurité et de mettre ces questions en avant lors des prochains exposés; de renforcer les capacités de la Mission consacrées à la problématique hommes-femmes et à la protection des femmes, par exemple en déployant un conseiller pour la protection des femmes. Le Représentant spécial a demandé aux États Membres d'appuyer la création, dans les prochains mois, d'un nouveau poste de dépenses budgétaires.

Les coprésidents du Groupe informel d'experts ont à nouveau remercié le Représentant spécial et l'ont encouragé à soulever les questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité lors des consultations du Conseil de sécurité qui se tiendraient la semaine suivante et à recenser des objectifs spécifiques se rapportant aux sujets débattus et pouvant être atteints au cours des 6 à 12 prochains mois et à plus long terme, et que le Groupe suivrait de près. Le Groupe informel d'experts tiendra une réunion plus axée sur l'Iraq avant la fin 2016.